

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 7 janvier 2020 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Maud Allaire
Monsieur le conseiller, Claude Bérard
Monsieur le conseiller, Steve Hamel
Monsieur le conseiller, Dominique Doyon
Monsieur le conseiller, Denis-Charles Drapeau

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

Sont également présents :

Monsieur François Handfield, directeur général et greffier
Madame Mylène Rioux, assistante-greffière

Sont absents :

Monsieur Jonathan Paris, conseiller, absence non motivée
Monsieur André Gosselin, conseiller, absence motivée

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT D'OUVERTURE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
3. BILAN DE MI-MANDAT DU CONSEIL MUNICIPAL
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRES TENUES RESPECTIVEMENT LES 3 ET 9 DÉCEMBRE 2019
5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR
6. CORRESPONDANCE PROVENANT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION
7. AVIS DE MOTION
8. RÈGLEMENT
 - 8.1 Dépôt du rapport sur l'application du règlement 1128-2018 sur la gestion contractuelle
 - 8.2 Dépôt du procès-verbal de correction du règlement 1181-2019 modifiant le titre du règlement 1008-2015 constituant le comité de circulation
9. FINANCES
 - 9.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 6 janvier 2020
 - 9.2 Adoption du budget de l'Office municipal d'habitation de Contrecoeur pour l'année 2020
 - 9.3 Dépôt selon l'article 477.6 de la Loi sur les cités et villes, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une

dépense totale qui dépasse 25 000 \$ du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

- 9.4 Ordre au greffier de mettre en vente les immeubles pour défaut de paiement des taxes
- 9.5 Instruction au directeur du Service administration, trésorerie et ressources humaines d'encherir au nom de la Ville lors de la vente pour défaut de paiement des taxes
- 10. GESTION DU PERSONNEL
 - 10.1 Nomination d'un chef de division et d'un chef aux opérations par intérim au Service de sécurité incendie
- 11. LOISIR ET CULTURE
- 12. URBANISME
 - 12.1 Dépôt du rapport des permis de construction émis pour le mois de décembre 2019
 - 12.2 Nomination de la rue du développement commercial de la Cité 3000
 - 12.3 Approbation de plans de construction dans le cadre du PIIA Les Faubourgs du Majestueux pour les adresses du 1471 à 1519, rue Jussaume
 - 12.4 Approbation d'une demande de permis de construction dans le cadre du PIIA Les Faubourgs du Majestueux pour le 1625, rue Jussaume
 - 12.5 Renouvellement de mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme
- 13. TRAVAUX PUBLICS
- 14. ASSAINISSEMENT DES EAUX
 - 14.1 Attribution de contrat pour l'acquisition de produits chimiques, appel d'offres 2019-HYG-06
- 15. SERVICE INCENDIE
- 16. COMMUNICATION
- 17. BIBLIOTHÈQUE
- 18. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 18.1 Modification de l'organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile
 - 18.2 Attribution de contrat de mutuelle de prévention avec la compagnie Novo SST pour les années 2020, 2021 et 2022
 - 18.3 Autorisation de signature d'une entente de services avec Rues principales Contrecœur
 - 18.4 Appui à la Ville de Varennes pour leur projet de construction d'un polydôme
 - 18.5 Mandat à un notaire pour la cession du lot 6 355 018 à titre de rue publique et du lot 6 355 017 à titre d'espace vert dans le cadre du prolongement de la rue des Patriotes

18.6 Versement d'une commandite à la FADOQ Richelieu-Yamaska pour l'organisation de la 44e édition jeux régionaux

18.7 Modification de la résolution 2019-11-384 nomination des membres du comité consultatif en développement durable

19. SUJETS DIVERS

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

21. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT D'OUVERTURE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 20 h.

2020-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard

Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

BILAN DE MI-MANDAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la mairesse passe en revue l'ensemble des activités réalisées depuis l'assermentation des membres du conseil municipal le 14 novembre 2017.

2020-01-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRES TENUES RESPECTIVEMENT LES 3 ET 9 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard

Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

D'adopter les procès-verbaux du conseil municipal des séances ordinaire et extraordinaires tenues respectivement les 3 et 9 décembre 2019.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR

La période est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent sur les sujets prévus à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCE PROVENANT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

- Approbation du règlement 1182-2019 empruntant au plus 359 500 \$ pour la préparation des plans et devis concernant le réaménagement de la place François-de Sales-Gervais

- Augmentation de la subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 1128-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le directeur général et greffier dépose au conseil le rapport 2019 sur l'application du règlement 1128-2018 sur la gestion contractuelle, conformément à l'article 573.3.2.1 de la Loi sur les cités et villes.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT 1181-2019 MODIFIANT LE TITRE DU RÈGLEMENT 1008-2015 CONSTITUANT LE COMITÉ DE CIRCULATION

Le directeur général et greffier dépose au conseil un procès-verbal de correction concernant le règlement 1181-2019 modifiant le titre du règlement 1008-2015 constituant le comité de circulation, afin de corriger le numéro du règlement.

2020-01-003

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 6 JANVIER 2020

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon

Appuyé par : Monsieur Steve Hamel

Et résolu unanimement :

D'accepter la liste des comptes à payer au 6 janvier 2020 totalisant 1 254 543,80 \$ au fonds des activités financières et d'investissement, laquelle liste est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2020-01-004

ADOPTION DU BUDGET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CONTRECŒUR POUR L'ANNÉE 2020

Considérant le dépôt du rapport d'approbation du budget de l'Office municipal d'habitation de Contrecœur pour l'année 2020, lequel rapport totalise un montant de revenus de 178 299 \$ et un montant de dépenses de 322 501 \$;

Considérant le dépôt du rapport d'approbation du budget de l'Office municipal d'habitation de Contrecœur pour l'année 2020, lequel rapport totalise un montant de dépenses d'avance temporaire capitalisables de 152 900 \$;

Considérant que la quote-part de Contrecœur pour le logement social établit par la Communauté métropolitaine de Montréal selon la répartition des quotes-parts pour l'exercice 2020 est de 110 654 \$ et que la contribution de la Ville au déficit 2020 est de 14 420 \$.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard

Appuyé par : Monsieur Dominique Doyon

Et résolu unanimement :

D'adopter le rapport d'approbation du budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Contrecœur.

ADOPTÉE

DÉPÔT SELON L'ARTICLE 477.6 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, DE LA LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT LORSQUE

L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$ DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019

Conformément à l'article 477.6 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal dépose la liste des contrats municipaux supérieurs à 25 000 \$ accordés par la Ville du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, ainsi que la liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ pour un même co-contractant.

2020-01-005

ORDRE AU GREFFIER DE METTRE EN VENTE LES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

Considérant la liste des personnes endettées envers la municipalité datée du 22 juillet 2019 et déposée au conseil lors de l'assemblée régulière du 20 août 2019;

Considérant les procédures de récupération des sommes dues entreprises par l'administration afin d'obtenir le paiement de ces sommes auprès des contribuables;

Considérant la liste des contribuables toujours en défaut et dont les dossiers comportent des arrérages de plus de deux ans;

Considérant les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* qui décrivent les procédures à entreprendre pour ce faire.

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon
Appuyé par : Monsieur Steve Hamel

Et résolu unanimement :

D'ordonner au greffier de vendre les immeubles en défaut pour paiement des taxes.

ADOPTÉE

2020-01-006

INSTRUCTION AU DIRECTEUR DU SERVICE ADMINISTRATION, TRÉSORERIE ET RESSOURCES HUMAINES D'ENCHÉRIR AU NOM DE LA VILLE LORS DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

Considérant le dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie déposé le 20 août 2019;

Considérant le processus de vente pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra dans les prochaines semaines;

Considérant les sommes dues à la Ville de Contrecoeur que cette dernière tente de récupérer;

Considérant la nécessité d'identifier un mandataire afin d'enchérir au nom de la Ville pour le montant qui lui est dû.

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon
Appuyé par : Monsieur Steve Hamel

Et résolu unanimement :

De mandater monsieur Félix Laporte, directeur du Service administration, trésorerie et ressources humaines, pour enchérir au nom de la Ville de Contrecoeur lors de la vente dans les prochaines semaines.

ADOPTÉE

2020-01-007

NOMINATION D'UN CHEF DE DIVISION ET D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS PAR INTÉRIM AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que le Service de sécurité incendie de Contrecœur amorce une phase de transformation au niveau de sa relève officiers;

Considérant que les officiers présentement en poste prendront leur retraite dans 3 ans;

Considérant la possibilité de former du personnel déjà en poste dès maintenant, pour assurer la relève;

Considérant que les gestionnaires doivent continuellement s'ajuster aux nouvelles exigences législatives et ce, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre;

Considérant que les officiers cadres en place sont toujours en service et souhaitent pouvoir accompagner les nouveaux officiers durant leur formation afin qu'ils soient opérationnels et efficaces;

Considérant l'affichage interne en décembre 2019, les candidatures reçues et les entrevues réalisées avec les candidats;

Considérant que monsieur Patrick Malo, pompier à temps partiel, agit actuellement à titre d'officier et possède déjà les habiletés de gestion et la crédibilité nécessaire pour combler un poste cadre;

Considérant que monsieur Pier-Luc Fontaine, pompier à temps partiel, possède déjà des habiletés de gestion et la crédibilité nécessaire pour combler un poste cadre et qu'il est présentement dans un processus d'obtenir le diplôme requis pour assumer ce poste au niveau de la gestion des opérations.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard

Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

De nommer M. Patrick Malo à titre de chef de division au Service de sécurité incendie aux conditions salariales actuelles pour ce poste.

De nommer M. Pierre-Luc Fontaine à titre de chef aux opérations par intérim en assumant les tâches administratives liées à la fonction seulement, et en conservant son titre de pompier lors de toute opération d'urgence. Le taux horaire correspondra à la fonction exécutée.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION ÉMIS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019

Les Services techniques déposent au conseil municipal un rapport des permis de construction émis pour le mois de décembre où on retrouve une valeur de permis émis de 964 093 \$ pour un montant cumulatif de 37 458 383 \$, depuis le 1^{er} janvier 2019.

2020-01-008

NOMINATION DE LA RUE DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA CITÉ 3000

Considérant le projet d'aménagement d'un nouveau carrefour giratoire à la bretelle autoroutière 117;

Considérant que le ministère des Transports du Québec a exigé de la Ville que la voie de circulation pénétrant dans le nouveau projet commercial soit nommée;

Considérant que le comité de toponymie de Contrecœur n'avait pas prévu d'attribuer des noms de rues dans ce secteur commercial, constitué de plusieurs bâtiments dans un seul et unique projet intégré;

Considérant qu'aucune thématique nominale de rue n'avait été envisagée pour ce secteur;

Considérant que Cité 3000 est le nom du futur projet commercial;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme 123-19.

Il est proposé par : Monsieur Steve Hamel
Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

De nommer la portion de la voie publique entre le carrefour giratoire de la bretelle autoroutière 117 et l'entrée du projet commercial Cité 3000 : rue de la Cité.

ADOPTÉE

2020-01-009

**APPROBATION DE PLANS DE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DU PIIA
LES FAUBOURGS DU MAJESTUEUX POUR LES ADRESSES DU 1471 À 1519,
RUE JUSSAUME**

Considérant que le propriétaire des lots qui porteront les adresses 1471 à 1519, rue Jussaume dépose pour approbation 8 plans portant les titres « L'Amiral Zen », « Le Commandant », « L'Aristocrate Zen », « Le Capitaine Zen », « Le Colonial Zen », « L'Éclaireur Zen », « Le Gouverneur Zen » et le « Le Major Zen » pour la construction de résidences unifamiliales à marge latérale zéro de 2 étages;

Considérant que le projet déposé est situé dans un secteur où un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique;

Considérant que les modèles portant les titres « L'Amiral Zen », « L'Aristocrate Zen » et « Le Gouverneur Zen » comportent beaucoup de similitudes avec le modèle « Le Major Zen »;

Considérant que les autres modèles s'intègrent avec les constructions du secteur;

Considérant que tous les modèles comportent des profondeurs de bâtiment de 28 pieds et plus;

Considérant que les choix de revêtement « Zen », portant les lettres « I » à « P », s'harmonisent entre eux;

Considérant que parmi les modèles approuvés sur la rue Jussaume, un même modèle ne pourra pas être construit sur 2 terrains voisins;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme 124-19.

Il est proposé par : Monsieur Steve Hamel
Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

D'approuver les 6 plans portant les titres « Le Commandant Zen », « Le Colonial Zen », « Le Capitaine Zen », « L'Éclaireur Zen », « Le Gouverneur Zen » et « Le Major Zen » pour la construction de résidences unifamiliales à marge latérale zéro de 2 étages au propriétaire des lots qui porteront les adresses du 1471 à 1519, rue Jussaume.

De refuser les 2 plans portant les titres « L'Amiral Zen » et « L'Aristocrate Zen » pour la construction de résidences unifamiliales à marge latérale zéro de 2 étages au propriétaire des lots qui porteront les adresses 1471 à 1519, rue Jussaume.

Qu'un même modèle ne pourra pas être construit sur 2 terrains voisins.

ADOPTÉE

2020-01-010

APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DU PIIA LES FAUBOURGS DU MAJESTUEUX POUR LE 1625, RUE JUSSAUME

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 1625, rue Jussaume dépose une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale à marge latérale zéro de 2 étages;

Considérant que le projet déposé est situé dans un secteur où un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique;

Considérant le dépôt d'un plan complet de construction, produit par la firme *Design Elitek*, le 27 novembre 2019, sous le numéro 190088;

Considérant le dépôt du plan d'implantation, produit par monsieur Vital Roy, le 9 décembre 2019, sous la minute 53302;

Considérant que le plan de la façade s'harmonise avec l'ensemble des constructions de ce secteur;

Considérant que la profondeur du bâtiment de 22 pieds est jugée insuffisante alors que la majorité des constructions du secteur comporte des profondeurs de 28 pieds et plus;

Considérant que le bâtiment ne respecte pas l'alignement de la façade du bâtiment voisin situé au 1631, rue Jussaume;

Considérant qu'il est jugé nécessaire d'aviser l'acheteur afin de l'informer que le bâtiment voisin, construit sur sa ligne de propriété, comporte une profondeur de 34 pieds alors que la résidence concernée par la demande comporte une profondeur de 22 pieds;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme 125-19.

Il est proposé par : Monsieur Steve Hamel

Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

D'approuver la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale à marge latérale zéro de 2 étages au propriétaire de l'immeuble situé au 1625, rue Jussaume à la condition de reculer le bâtiment à 8,10 mètres de la ligne avant au lieu de 7,10 mètres.

ADOPTÉE

2020-01-011

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant que les mandats de mesdames Rachel Savard et Chantal Allard prennent fin le 31 décembre 2019;

Considérant que lesdites membres ont manifesté leur intérêt pour un renouvellement de mandat d'une période de 3 ans, tel que prévu à l'article 6 du règlement 147-82 constituant le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme 127-19.

Il est proposé par : Monsieur Steve Hamel
Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

De renouveler les mandats de mesdames Rachel Savard et Chantal Allard pour une période de trois 3 ans se terminant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

2020-01-012

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE PRODUITS CHIMIQUES, APPEL D'OFFRES 2019-HYG-06

Considérant l'appel d'offres 2019-HYG-06 publié sur le Système électronique d'appel d'offres le 14 novembre 2019 pour l'acquisition de produits chimiques, et dont l'ouverture s'est faite le 9 décembre 2019;

Considérant les soumissions reçues, incluant les taxes pour chacun des 8 lots demandés, en prix unitaire :

| Compagnie | Lot 1 kg | Lot 2 kg | Lot 3 litre | Lot 4 kg | Lot 5 kg / kg | Lot 6 kg liquide | Lot 7 t.m.s. | Lot 8 kg de solution |
|------------------------|-------------|-------------|----------------|-------------|------------------|---------------------|-----------------|-------------------------|
| Brenntag | 1.3 | 0.69 | | | 6.895 / - | 0.899 | | |
| Javel Bois-Franc | | | 0.40 | | | | | |
| Kemira Water Solutions | | | | 0.423 | | | 586.07 | 0.257 |
| ERPAC | | | | | - / 5.78 | | | |
| Univar Solutions | 1.3245 | 0.8103 | | | | | | |

Considérant l'analyse de la soumission faite par l'administration de la Ville et la recommandation positive datée du 6 janvier 2020 de monsieur René Lussier, chef de la Division de l'assainissement des eaux et responsable du projet.

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon
Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

D'attribuer le contrat d'acquisition de produits chimiques, appel d'offres 2019-HYG-06, au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des 8 lots :

| | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|---------------|
| Lot 1 Acide citrique | Brenntag Canada inc. | 1,30 \$/kg |
| Lot 2 Bisulfite de sodium | Brenntag Canada inc. | 0,69 \$/kg |
| Lot 3 Hypochlorite de sodium | Javel Bois-Francs inc. | 0,40 \$/litre |
| Lot 4 Poly-chlorure d'aluminium | Kemira Water Solutions | 0,423 \$/kg |
| Lot 5 Polymère PROSEDIM | Les Produits chimiques ERPAC inc. | 5,78 \$/kg |
| Lot 6 Soude caustique | Brenntag Canada inc. | 0,899 \$/kg |
| Lot 7 Sulfate d'aluminium | Kemira Water Solutions | 586,07 \$/tms |
| Lot 8 Sulfate ferrique | Kemira Water Solutions | 0,257 \$/kg |

ADOPTÉE

2020-01-013

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Considérant la résolution 2019-11-377 adoptant le plan municipal de sécurité civile;

Considérant que le comité municipal de sécurité civile qui s'occupe d'appliquer et de mettre à jour le plan municipal de sécurité civile doit avoir un organigramme à jour et que la dernière mise à jour date de avril 2019.

Il est proposé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau
Appuyé par : Monsieur Dominique Doyon

Et résolu unanimement :

D'adopter l'organigramme du comité municipal de sécurité civile en date de décembre 2019.

ADOPTÉE

2020-01-014

**ATTRIBUTION DE CONTRAT DE MUTUELLE DE PRÉVENTION AVEC LA
COMPAGNIE NOVO SST POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022**

Considérant la résolution 2019-07-249 confirmant l'adhésion de la Ville de Contreccœur à la mutuelle de prévention Novo SST;

Considérant l'entente avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2020;

Considérant le désir de la Ville de Contreccœur de retenir les services de Novo SST pour les 3 prochaines années, soit 2020, 2021 et 2022.

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon
Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse à signer le contrat de mutuelle de prévention avec la compagnie Novo SST pour les années 2020, 2021 et 2022.

ADOPTÉE

2020-01-015

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICES AVEC
RUES PRINCIPALES CONTRECŒUR**

Considérant que la Ville de Contreccœur contribue financièrement depuis 1996 au fonctionnement de l'organisme Rue Principales Contreccœur;

Considérant que Rues Principales Contreccœur a pour mission de rassembler, promouvoir et animer le milieu des affaires de Contreccœur;

Considérant que la Ville désigne un représentant du conseil municipal ainsi qu'un représentant du Contreccœur économique afin de siéger au sein de son conseil d'administration.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard
Appuyé par : Monsieur Steve Hamel

Et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général et greffier, et la directrice du Service de développement économique, à signer une entente de service avec Rues Principales Contreccœur pour l'année 2020.

Qu'un montant de 25 000 \$ soit versé à l'organisme Rues Principales Contreccœur pour l'année 2020 selon le calendrier suivant :

1^{er} versement de 4166 \$: le 20 février 2020
2^e versement de 4166 \$: le 20 avril 2020
3^e versement de 4166 \$: le 20 juin 2020
4^e versement de 4167 \$: le 20 août 2020
5^e versement de 4167 \$: le 20 octobre 2020
6^e versement de 4168 \$: le 20 décembre 2020

ADOPTÉE

2020-01-016

APPUI À LA VILLE DE VARENNES POUR LEUR PROJET DE
CONSTRUCTION D'UN POLYDÔME

Considérant le projet de la Ville de Varennes de construire une patinoire extérieure couverte et réfrigérée;

Considérant l'appui des villes environnantes pour soutenir la demande d'aide financière de la Ville de Varennes dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Il est proposé par et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de la Ville de Contrecoeur appuie le projet de la Ville de Varennes pour son polydôme couvert réfrigéré afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Que la construction d'une patinoire extérieure couverte et réfrigérée pour la tenue d'activités sportives et récréatives multiples à Varennes soit autorisée afin de bonifier et consolider l'offre de service par une accessibilité à l'ensemble des populations qui pourront être desservies par ladite infrastructures pour les saines habitudes de vie de tous.

ADOPTÉE

2020-01-017

MANDAT À UN NOTAIRE POUR LA CESSION DU LOT 6 355 018 À TITRE DE
RUE PUBLIQUE ET DU LOT 6 355 017 À TITRE D'ESPACE VERT DANS LE
CADRE DU PROLONGEMENT DE LA RUE DES PATRIOTES

Considérant l'intention de la Ville de prolonger la rue des Patriotes afin de la raccorder au futur carrefour giratoire de la sortie 119 de l'autoroute 30 et d'aménager un bassin de rétention pour la desserte du projet de développement CITÉ 3000;

Considérant que le lot 6 355 018 doit être cédé à la Ville à titre gratuit afin de servir de rue publique;

Considérant que le lot adjacent numéro 6 355 017 doit être à la Ville à titre d'espace vert pour permettre l'aménagement d'un bassin de rétention.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard

Appuyé par : Monsieur Steve Hamel

Et résolu unanimement :

De mandater M^e Maxime Major-Lacombe, notaire, afin de préparer l'acte de cession du lot 6 355 018 situé sur dans le prolongement de la rue des Patriotes à des fins de rue publique et du lot 6 355 017 à des fins d'espace vert et ce, à titre gratuit et d'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier à signer cet acte de cession ainsi que tout autre document nécessaire à la transaction.

ADOPTÉE

2020-01-018

VERSEMENT D'UNE COMMANDITE À LA FADOQ RICHELIEU-YAMASKA
POUR L'ORGANISATION DE LA 44^E ÉDITION JEUX RÉGIONAUX

Considérant la demande de commandite formulée par la FADOQ Région Richelieu-Yamaska reçue le 9 décembre 2019;

Considérant que la demande de commandite vise à obtenir une aide financière pour permettre une compétition de différents jeux à la 44^e édition des Jeux FADOQ-RY qui débiteront le 4 mars 2020;

Considérant la volonté du conseil municipal de contribuer à cet événement.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard

Appuyé par : Monsieur Dominique Doyon

Et résolu unanimement :

De verser à la FADOQ Région Richelieu-Yamaska une commandite de 100 \$ pour contribuer à la réalisation d'une compétition de différents jeux à la 44^e édition des Jeux FADOQ-RY qui débiteront le 4 mars 2020.

ADOPTÉE

2020-01-019

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-11-384 NOMINATION DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Considérant l'adoption du règlement 1178-2019 constituant le comité consultatif en développement durable;

Considérant la résolution 2019-11-384 qui nommait les membres du comité;

Considérant qu'il serait opportun que le directeur général et greffier assiste au comité pour aider au démarrage.

Il est proposé par : Monsieur Steve Hamel

Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

De permettre au directeur général et greffier d'assister au comité consultatif en développement durable, afin d'aider au démarrage et à la structuration du comité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions de l'assistance conformément à la loi :

Demande d'un citoyen pour que l'écocentre de Contrecœur soit ouvert durant la période hivernale

La décision de fermer l'écocentre de Contrecœur en période hivernale a été prise il y a plusieurs années avec la MRC de Marguerite-D'Youville. Le coût d'opération et le manque de personnel est à l'origine de la décision, considérant que l'écocentre de Varennes est ouvert en continu et que les citoyens de Contrecœur peuvent s'y rendre. Toutefois, nous pourrions réexaminer ce dossier lors des prochains mois en collaboration avec la MRC.

Questionnement d'un citoyen à savoir si l'agrandissement du Port de Montréal amène des coûts supplémentaires pour la Ville au sujet des infrastructures

La Ville est présentement en demande de financement afin que le gouvernement défraie en entier les coûts des infrastructures d'eau et d'égout pour desservir le futur pôle logistique, les nouvelles installations du Port de Montréal ainsi que la zone industrialo-portuaire. Il n'y aurait pas de coûts pour les citoyens de Contrecoeur.

Demande d'un citoyen à ce que les séances du conseil soient diffusées sur internet

Le conseil municipal a déjà statué sur la question et conserve sa décision de ne pas diffuser les séances du conseil à l'instar de plusieurs villes. De plus, certaines villes qui diffusent présentement leur assemblée envisage de cesser cette diffusion. Le conseil municipal encourage plutôt la participation des citoyens aux assemblées publiques.

PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse invite à tour de rôle les membres du conseil à faire part de leurs commentaires et à transmettre de l'information s'ils le désirent.

2020-01-020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Advenant 21 h.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard

Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Maud Allaire,
Mairesse

François Handfield,
Directeur général et greffier